

RAPPORT
ANNUEL
AOÛT 2023

AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous délégataire de gestion comptable en titre

CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	5
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	19
Informations spécifiques	20
Informations réglementaires	21
Certification du Commissaire aux comptes	27
Comptes annuels	32
Bilan Actif	33
Bilan Passif	34
Hors-Bilan	35
Compte de Résultat	42
Annexes aux comptes annuels	43
Règles et méthodes comptables	44
Evolution de l'Actif net	49
Compléments d'information	50
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	68
Inventaire	72
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	83
Annexe(s)	84
Information SFDR	85
Loi Energie Climat (LEC)	96

Caractéristiques de l'OPC

Classification

OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du fonds est de vous offrir une performance supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Le fonds est constitué d'instruments du marché monétaire de haute qualité et de dérivés. Il répond aux principes de l'Investissement Socialement Responsable.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse crédit combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les principaux risques liés à la classification sont :

Risque de taux :

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la Maturité Moyenne Pondérée.

En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser marginalement.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier, qui pourront entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les autres risques sont :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de contrepartie :

L'OPCVM a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres :

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque juridique :

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité :

Il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

Compte rendu d'activité

Septembre 2022

Politique monétaire : La BCE a relevé ses taux directeurs de 75 points de base en septembre, une hausse sans précédent qui réduit momentanément l'écart avec les taux de la Réserve Fédérale. La forte inflation explique cette forte réaction et une hausse supplémentaire de même ampleur n'est plus exclue pour octobre. Le taux de facilité de dépôt est porté à 0,75%, celui des opérations principales de refinancement à 1,25% et celui de la facilité de prêt marginal à 1,50%. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme se sont légèrement écartés en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 5 à €str + 22 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 12% de l'actif du fonds, dont près de 2% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 20% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 82 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Octobre 2022

Politique monétaire : La BCE a relevé ses taux d'intérêt pour la troisième fois consécutive, de 75 bp, décision largement attendue par les économistes, compte tenu d'un niveau de l'inflation très proche de 10%. Les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt seront relevés à respectivement 2,00%, 2,25% et 1,50% à compter du 02/11/22. La BCE a également décidé d'ajuster les taux d'intérêt applicables aux opérations de TLTRO III.A compter du 23/11/22, et jusqu'à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé de chaque opération de TLTRO III en cours, le taux d'intérêt de ces opérations sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables sur la période. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 5 à €str + 23 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 10% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 20% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 99 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. - Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Novembre 2022

Politique monétaire : La Banque Centrale Européenne a monté ses taux d'intervention le 27 octobre amenant le taux refi à 2.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à 1.50% et 2.25%. Ce mouvement valeur 3 novembre a été remarqué dans l'Estr du 4 novembre. Ainsi depuis cette date, l'Estr fixe aux alentours de 1.40%. L'évènement de la période est sans aucun doute, Le remboursement de TLTRO (le 23/11) par les banques. Les conditions financières ayant changé à la même date, ces opérations deviennent moins attractives. Avec ce mouvement, l'excès de liquidité va diminuer, mais restera très élevé et il n'y aura pas d'impact sur le niveau de l'Estr, qui restera sous le taux de facilité de dépôt. En novembre, l'inflation dans la zone euro est passée de 10,6 % en octobre à 10,0 %, enregistrant une baisse plus importante que celle attendue par les marchés (10,4%). L'atténuation des pressions inflationnistes, pourrait conduire la BCE à réduire le pas des prochaines hausses de taux dès sa réunion du 15 décembre et opter pour une augmentation de 50 bp au lieu des 75 bp prévus précédemment. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 6 à €str + 24 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 10% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 19% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 104 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Décembre 2022

Politique monétaire : La BCE a relevé ses taux directeurs de 50 points de base, ce qui porte le taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt de marginal à respectivement 2%, 2,50 % et 2,75 % à compter du 21 décembre 2022. Cette décision porte la hausse des taux dans la zone euro depuis juillet à un total cumulé de 250 points de base, niveau de resserrement monétaire historiquement sans précédent. Si la BCE diminue l'ampleur de l'ajustement de ses taux, elle reste déterminée à poursuivre les hausses dans les prochains mois, dans le but de faire reculer l'inflation. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 6 à €str + 26 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 9% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 20% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 101 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Janvier 2023

Politique monétaire : La Banque Centrale Européenne a laissé ses taux inchangés, les taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt marginal se maintenant respectivement à 2%, 2,50% et 2,75%. Elle prévoit de continuer à relever les taux d'intérêt de manière significative lors des prochaines réunions de politique monétaire de février et mars, afin que l'inflation revienne à l'objectif de 2% à moyen terme. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 6 à €str + 26 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 9% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 17% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 108 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Février 2023

Politique monétaire : Le Conseil des Gouverneurs de la BCE a décidé d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de 50 points de base et prévoit de continuer à les relever sensiblement à un rythme régulier et de les maintenir à des niveaux suffisamment restrictifs pour assurer un retour au plus tôt de l'inflation vers son

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

objectif de 2% à moyen terme. Les taux d'intérêt des opérations principales de facilité de dépôt, de refinancement et de facilité de prêt marginal sont relevés à respectivement 2.50, 3.00 et 3.25%. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 7 à €str + 26 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 10% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 16% du portefeuille.- Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 112 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Mars 2023

Politique monétaire : La BCE a relevé ses taux directeurs de 50 points de base s'en tenant à son objectif de lutte contre l'inflation, malgré les récentes turbulences financières. Les taux d'intérêt de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal ont été relevés à respectivement 3%, 3,50% et 3,75%. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 7 à €str + 30 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 10% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 18% du portefeuille.- Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 107 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Avril 2023

Politique monétaire : La Banque Centrale Européenne a laissé ses taux inchangés, les taux de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal étant maintenus à respectivement 3, 3,5 et 3,75%. Après quelques semaines de forte volatilité provoquée par la crise du secteur bancaire, les marchés ont réévalué le niveau de taux terminal de la BCE. Une hausse de 75 points de base est maintenant de nouveau anticipée, ce qui porterait le taux terminal de la facilité de dépôt à 3,75% au troisième trimestre 2023. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str + 9 à €str + 30 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 10% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 16% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 116 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Mai 2023

Politique monétaire : La Banque centrale européenne a une nouvelle fois relevé ses taux d'intérêt de 25 points de base, le taux de la facilité de dépôt se situant désormais à 3,25%, au plus haut depuis octobre 2008. Il s'agit de la septième hausse consécutive, les taux des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal étant portés respectivement à 3,75% et 4%. Mme Lagarde a par ailleurs réaffirmé que les taux d'intérêt seront positionnés à des niveaux suffisamment restrictifs aussi longtemps qu'il le faudra pour ramener l'inflation vers l'objectif à moyen terme de 2%. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour. - Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période. - Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 9 à €str + 30 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 14% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 104 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Juin 2023

Politique monétaire : La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux directeurs de 25 points de base, portant le taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt de marginal à respectivement 3,50%, 4% et 4,25%. Cette décision porte à 400 points de base la hausse de taux cumulée depuis le mois de juillet 2022, ce qui constitue un niveau de resserrement monétaire sans précédent. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour. - Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période. - Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 8.5 à €str + 31 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 12% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 16% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire » est de 125 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. - Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Juillet 2023

Politique monétaire : Le 27 juillet 2023, la BCE a relevé une nouvelle fois ses taux directeurs de 25 points de base, portant le taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt de marginal à respectivement 3,75%, 4.25% et 4,50%. Il s'agit de la neuvième hausse des taux consécutives. Le resserrement des conditions de crédit a permis des progrès notables dans la lutte contre l'inflation. Mais les perspectives économiques s'étant détériorées dans la zone euro, Christine Lagarde affirme que la BCE aura une attitude ouverte et « data-dependant » pour les prochaines décisions, « ce pourrait être une hausse, ou une pause ». Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour. - Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 4 jours en fin de période. - Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 8.5 à €str + 31 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit." La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 14% du portefeuille." - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire » est de 120 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+. - Dimension socialement responsable : Le portefeuille

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Août 2023

Politique monétaire : La Banque Centrale Européenne a laissé ses taux inchangés, les taux de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal étant maintenus à respectivement 3,75%, 4,25% et 4,50%. Pour la Présidente de la Banque Centrale Européenne, Christine Lagarde, la lutte contre l'inflation n'est pas encore gagnée. Selon Isabel Schnabel, membre du Conseil des gouverneurs de la BCE, après plus d'un an de resserrement monétaire significatif, les perspectives pour la zone euro restent très incertaines. Sur la base d'une approche dépendante des données économiques, a ajouté Mme Schnabel, nous ne pouvons pas prédire quel sera le taux maximum ni combien de temps les taux devront être maintenus à des niveaux restrictifs. Politique de gestion : - Liquidité : La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.- Risque de taux : La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.- Risque de crédit : Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 8.5 à €str + 31 bps. A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit. La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 12% de l'actif du fonds, dont près de 1% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 14% du portefeuille. - Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 121 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.- Dimension socialement responsable : Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D (Note de l'univers d'investissement D).

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - BdF (D) en devise EUR : 2,34% / 2,29% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - E (C) en devise EUR : 2,20% / 2,29% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - I2 (C) en devise EUR : 2,40% / 2,29% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - IC (C) en devise EUR : 2,37% / 2,29% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - M (C) en devise EUR : 2,34% / 2,29% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - P (C) en devise EUR : 2,10% / 2,29% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - R (C) en devise EUR : 2,33% / 2,29% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - R1 (C) en devise EUR : 2,37% / 2,29% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - S (C) en devise EUR : 2,39% / 2,29% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - Z (C) en devise EUR : 2,40% / 2,29% avec une Tracking Error de 0,01%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	1 499 999 976,88	1 199 951 112,33
BFT AUREUS ISR I2 C	1 450 000 001,35	550 000 002,74
BFCM (BANQUE F 020123 FIX 1.8	799 880 018,00	800 000 000,00
SG MONETAIRE PLUS I2	1 049 999 991,74	200 037 781,39
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2	299 999 996,13	900 000 003,17
BNG BANK N.V. 170123 FIX 1.9	499 815 346,00	500 000 000,00
BNP PA OISEST+0.2% 04-08-23	422 000 000,00	422 074 305,05
BNG BANK N.V. 131022 FIX 0.65	399 949 450,83	400 000 000,00
BNG BANK N.V. 241122 FIX 1.4	399 891 140,75	400 000 000,00
ENDESA SA 311022 FIX 1.05	399 638 660,04	400 000 000,00

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/08/2023
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	-0,01
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	945 700,75 0,003 4 058 648,10 0,011
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	252 737,46 0,003 487 748,54 0,006
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/08/2023
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C	
Frais de gestion variables acquis	2 011,33
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,003
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	369,98
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,001
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C	
Frais de gestion variables acquis	1,73
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,004
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Parts AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C	
Frais de gestion variables acquis	187 087,31
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,003
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	426 835,02
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,01

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 2 159 798 316,90**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions : 2 159 798 316,90
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 11 873 562 795,00**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 11 873 562 795,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID BCO SANTANDER CENTRAL HIS MADRID COMMERZBANK AG LA BANQUE POSTALE UNICREDITO ITALIANO SPA	MORGAN STANLEY & CO INTL LONDRES

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	500 000 194,42
. Actions	
. Obligations	1 659 798 122,48
. OPCVM	
. Espèces (*)	6 316 513,51
Total	2 166 114 830,41
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	52 009 238,38
. Autres revenus	
Total des revenus	52 009 238,38
. Frais opérationnels directs	84 363,52
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	84 363,52

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant					
% de l'Actif Net*					

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				2 159 798 316,90	
% de l'Actif Net				4,36%	

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

ITALY CERT DI CREDITO DEL TESORO-CCTSA ITALIE				649 281 828,50	
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO ITALIE				573 119 999,98	
PORTUGAL REPUBLIQUE PORTUGAL				500 000 194,42	
ITALY GOVERNMENT INTERNATIONAL BOND ITALIE				195 717 450,00	
GOLDMAN SACHS GROUP INC ETATS-UNIS				157 995 672,00	
WELLS FARGO AND CO ETATS-UNIS				77 152 072,00	
ROYAL BANK OF CANADA CANADA				6 531 100,00	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

UNICREDITO ITALIANO SPA ITALIE				844 999 278,50	
BCO SANTANDER CENTRAL HIS MADRID ESPAGNE				500 000 194,42	
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID ESPAGNE				313 120 000,00	
COMMERZBANK AG ALLEMAGNE				259 999 999,98	
LA BANQUE POSTALE FRANCE				241 678 844,00	

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations				1 579 798 122,47	
- OPC					
- TCN				500 000 194,42	
- Cash			6 316 513,51		
Rating					
Monnaie de la garantie					
Euro			6 316 513,51	2 159 798 316,90	

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an				733 647 038,42	
Plus d'1 an				904 930 778,50	
Ouvertes				521 220 499,98	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine				760 000 194,40	
1 semaine à 1 mois				1 399 798 122,50	
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres				2 159 798 316,90	
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC				51 999 885,84	
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC				30 801,30	
- Gestionnaire					
- Tiers					

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 24,09%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de réglementations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport). Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 02 février 2024

Paris La Défense, le 02 février 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Bilan Actif au 31/08/2023 en EUR

	31/08/2023	31/08/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS	2 654 688 697,41	1 793 311 212,24
INSTRUMENTS FINANCIERS	38 444 510 820,61	29 787 421 519,34
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	3 376 037 592,98	3 342 064 732,71
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 376 037 592,98	3 342 064 732,71
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	29 470 594 704,81	23 164 394 101,91
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	29 470 594 704,81	23 164 394 101,91
Titres de créances négociables	25 796 292 048,26	21 315 195 915,02
Autres titres de créances	3 674 302 656,55	1 849 198 186,89
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	3 425 030 899,38	1 834 541 398,92
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 425 030 899,38	1 834 541 398,92
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays		
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	2 162 933 167,61	1 425 989 337,08
Créances représentatives de titres reçus en pension	2 162 933 167,61	1 425 989 337,08
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	9 914 455,83	20 431 948,72
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	9 914 455,83	20 431 948,72
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	12 226 234,22	9 961 879,25
Opérations de change à terme de devises		
Autres	12 226 234,22	9 961 879,25
COMPTES FINANCIERS	8 496 331 915,32	7 685 547 220,71
Liquidités	8 496 331 915,32	7 685 547 220,71
TOTAL DE L'ACTIF	49 607 757 667,56	39 276 241 831,54

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Bilan Passif au 31/08/2023 en EUR

	31/08/2023	31/08/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	48 524 932 595,72	39 262 811 282,28
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-33 921 771,56	-18 868 400,74
Résultat de l'exercice (a,b)	1 085 652 311,50	-3 870 125,38
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	49 576 663 135,66	39 240 072 756,16
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	813 988,84	
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	813 988,84	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	813 988,84	
DETTES	30 280 543,06	36 169 075,38
Opérations de change à terme de devises		
Autres	30 280 543,06	36 169 075,38
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	49 607 757 667,56	39 276 241 831,54

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 31/08/2023 en EUR

	31/08/2023	31/08/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/-0.55		100 492 805,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		251 193 728,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		301 447 786,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		88 429 176,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		96 487 799,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		84 426 824,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53		100 467 284,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53		45 228 655,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		160 780 320,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53		63 294 389,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53		31 144 858,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		70 284 888,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53		437 115 639,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		163 803 273,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		100 487 700,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		35 172 481,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		238 167 949,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		502 489 556,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		256 269 673,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		39 198 168,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		547 769 278,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		45 189 229,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		36 154 424,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		48 246 351,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		139 700 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		125 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		120 600 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		216 808 575,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		301 616 328,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		48 253 707,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		120 603 974,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		120 617 578,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		50 238 745,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53		382 008 515,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52		50 223 536,00
OISEST/0.0/FIX/-0.38		30 097 381,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51		254 000 000,00

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Hors-Bilan au 31/08/2023 en EUR

	31/08/2023	31/08/2022
OISEST/0.0/FIX/-0.44		48 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.50		40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.40		25 083 695,00
OISEST/0.0/FIX/-0.40		25 083 695,00
OISEST/0.0/FIX/-0.50		30 046 655,00
OISEST/0.0/FIX/-0.38		60 018 088,00
OISEST/0.0/FIX/-0.24		63 483 776,00
OISEST/0.0/FIX/-0.39		25 001 944,00
OISEST/0.0/FIX/-0.38		110 018 947,00
OISEST/0.0/FIX/-0.23		40 008 690,00
OISEST/0.0/FIX/-0.24		67 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.22		15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.38		81 021 628,00
OISEST/0.0/FIX/0.199		144 680 296,00
OISEST/0.0/FIX/-0.23		51 700 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.20		50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.20		61 984 159,00
OISEST/0.0/FIX/-0.07		108 966 099,00
OISEST/0.0/FIX/-0.34		15 001 808,00
OISEST/0.0/FIX/-0.13		30 006 943,00
OISEST/0.0/FIX/-0.20		41 200 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.02		79 964 482,00
OISEST/0.0/FIX/-0.32		50 004 305,00
OISEST/0.0/FIX/-0.28		25 004 375,00
OISEST/0.0/FIX/-0.17		99 999 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.17		82 999 158,00
OISEST/0.0/FIX/-0.25		200 047 261,00
OISEST/0.0/FIX/-0.09		101 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.07		73 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.18		28 002 411,00
OISEST/0.0/FIX/0.017		29 991 569,00
OISEST/0.0/FIX/0.01		44 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.016		58 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.047		74 154 497,00
OISEST/0.0/FIX/0.865		19 768 141,00
OISEST/0.0/FIX/0.904		212 443 828,00
OISEST/0.0/FIX/0.142		115 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.167		126 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.163		64 951 034,00
OISEST/0.0/FIX/0.727		197 898 972,00
OISEST/0.0/FIX/0.078		214 897 923,00
OISEST/0.0/FIX/0.123		99 919 842,00

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Hors-Bilan au 31/08/2023 en EUR

	31/08/2023	31/08/2022
OISEST/0.0/FIX/0.064		20 979 026,00
OISEST/0.0/FIX/-0.03		20 984 523,00
OISEST/0.0/FIX/0.215		49 200 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.08		24 993 543,00
OISEST/0.0/FIX/0.221		45 458 758,00
OISEST/0.0/FIX/0.115		79 963 416,00
OISEST/0.0/FIX/0.115		131 939 637,00
OISEST/0.0/FIX/-0.08		99 959 127,00
OISEST/0.0/FIX/0.114		286 872 644,00
OISEST/0.0/FIX/0.102		20 986 941,00
OISEST/0.0/FIX/0.105		27 482 899,00
OISEST/0.0/FIX/-0.08		99 991 111,00
OISEST/0.0/FIX/0.183		93 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.165		44 962 081,00
OISEST/0.0/FIX/0.409		49 903 602,00
OISEST/0.0/FIX/0.279		65 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.283		110 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.16		68 963 774,00
OISEST/0.0/FIX/0.16		38 979 524,00
OISEST/0.0/FIX/0.286		217 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.141		49 967 354,00
OISEST/0.0/FIX/-0.01		49 995 555,00
OISEST/0.0/FIX/-0.05		24 993 255,00
OISEST/0.0/FIX/0.026		49 982 256,00
OISEST/0.0/FIX/-0.08		24 996 889,00
OISEST/0.0/FIX/0.048		74 987 085,00
OISEST/0.0/FIX/0.049		49 984 504,00
OISEST/0.0/FIX/0.405		29 955 599,00
OISEST/0.0/FIX/0.263		58 458 419,00
OISEST/0.0/FIX/0.474		61 700 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.505		119 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.208		69 983 728,00
OISEST/0.0/FIX/0.271		399 760 143,00
OISEST/0.0/FIX/2.306	113 028 603,00	
OISEST/0.0/FIX/2.32	146 157 677,00	
OISEST/0.0/FIX/2.22	74 113 904,00	
OISEST/0.0/FIX/2.258	73 626 312,00	
OISEST/0.0/FIX/2.21	110 727 056,00	
OISEST/0.0/FIX/2.081	84 993 354,00	
OISEST/0.0/FIX/2.119	146 352 330,00	
OISEST/0.0/FIX/2.373	146 060 820,00	
OISEST/0.0/FIX/2.407	292 085 141,00	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Hors-Bilan au 31/08/2023 en EUR

	31/08/2023	31/08/2022
OISEST/0.0/FIX/2.501	97 237 272,00	
OISEST/0.0/FIX/2.486	145 870 251,00	
OISEST/0.0/FIX/2.59	35 269 389,00	
OISEST/0.0/FIX/2.595	194 153 551,00	
OISEST/0.0/FIX/2.574	145 755 597,00	
OISEST/0.0/FIX/2.59	54 446 078,00	
OISEST/0.0/FIX/3.079	143 123 157,00	
OISEST/0.0/FIX/3.073	241 742 090,00	
OISEST/0.0/FIX/3.0	67 743 064,00	
OISEST/0.0/FIX/3.004	77 416 857,00	
OISEST/0.0/FIX/2.999	107 397 904,00	
OISEST/0.0/FIX/3.08	142 163 059,00	
OISEST/0.0/FIX/3.134	141 407 656,00	
OISEST/0.0/FIX/3.325	390 897 394,00	
OISEST/0.0/FIX/3.367	103 072 206,00	
OISEST/0.0/FIX/3.367	113 870 246,00	
OISEST/0.0/FIX/3.412	29 436 551,00	
OISEST/0.0/FIX/3.42	240 488 961,00	
OISEST/0.0/FIX/3.214	196 557 862,00	
OISEST/0.0/FIX/3.224	211 262 761,00	
OISEST/0.0/FIX/3.325	145 550 226,00	
OISEST/0.0/FIX/3.291	98 271 566,00	
OISEST/0.0/FIX/3.244	98 575 582,00	
OISEST/0.0/FIX/3.383	64 802 583,00	
OISEST/0.0/FIX/3.38	51 071 875,00	
OISEST/0.0/FIX/3.383	64 802 583,00	
OISEST/0.0/FIX/3.375	102 146 300,00	
OISEST/0.0/FIX/3.476	171 190 581,00	
OISEST/0.0/FIX/3.464	78 501 333,00	
OISEST/0.0/FIX/3.508	161 783 079,00	
OISEST/0.0/FIX/3.48	84 423 807,00	
OISEST/0.0/FIX/3.526	168 665 301,00	
OISEST/0.0/FIX/3.519	108 327 720,00	
OISEST/0.0/FIX/3.426	43 593 922,00	
OISEST/0.0/FIX/3.442	25 757 110,00	
OISEST/0.0/FIX/3.437	85 100 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.606	92 246 245,00	
OISEST/0.0/FIX/3.65	207 396 548,00	
OISEST/0.0/FIX/3.471	101 300 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.474	105 300 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.483	45 574 887,00	
OISEST/0.0/FIX/3.487	79 231 433,00	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Hors-Bilan au 31/08/2023 en EUR

	31/08/2023	31/08/2022
OISEST/0.0/FIX/3.755	192 020 277,00	
OISEST/0.0/FIX/3.519	176 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.733	205 109 950,00	
OISEST/0.0/FIX/3.607	128 732 768,00	
OISEST/0.0/FIX/3.554	31 796 897,00	
OISEST/0.0/FIX/3.554	71 540 530,00	
OISEST/0.0/FIX/3.554	23 350 034,00	
OISEST/0.0/FIX/3.85	175 032 717,00	
OISEST/0.0/FIX/3.624	130 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.629	61 406 810,00	
OISEST/0.0/FIX/3.629	86 176 345,00	
OISEST/0.0/FIX/3.629	41 200 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.637	10 896 411,00	
OISEST/0.0/FIX/3.565	249 414 967,00	
OISEST/0.0/FIX/3.797	110 667 136,00	
OISEST/0.0/FIX/3.654	100 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.653	127 500 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.681	124 010 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.603	51 664 567,00	
OISEST/0.0/FIX/3.675	98 600 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.806	96 988 506,00	
OISEST/0.0/FIX/3.853	157 315 364,00	
OISEST/0.0/FIX/3.651	80 470 504,00	
OISEST/0.0/FIX/3.695	79 273 982,00	
OISEST/0.0/FIX/3.717	49 494 060,00	
OISEST/0.0/FIX/3.62	179 294 079,00	
OISEST/0.0/FIX/3.718	14 851 975,00	
OISEST/0.0/FIX/3.83	73 425 659,00	
OISEST/0.0/FIX/3.807	74 964 706,00	
OISEST/0.0/FIX/3.706	126 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.682	35 266 097,00	
OISEST/0.0/FIX/3.783	127 371 182,00	
OISEST/0.0/FIX/3.652	252 156 117,00	
OISEST/0.0/FIX/3.725	98 994 382,00	
OISEST/0.0/FIX/3.812	311 276 140,00	
OISEST/0.0/FIX/3.726	196 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.725	49 200 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.79	195 958 294,00	
OISEST/0.0/FIX/3.724	110 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.738	245 571 299,00	
OISEST/0.0/FIX/3.727	50 660 448,00	
OISEST/0.0/FIX/3.666	15 940 643,00	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Hors-Bilan au 31/08/2023 en EUR

	31/08/2023	31/08/2022
OISEST/0.0/FIX/3.687	17 931 144,00	
OISEST/0.0/FIX/3.774	215 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.69	34 862 052,00	
OISEST/0.0/FIX/3.82	29 493 594,00	
OISEST/0.0/FIX/3.694	11 952 581,00	
OISEST/0.0/FIX/3.669	14 955 101,00	
OISEST/0.0/FIX/3.743	185 500 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.749	105 500 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.692	93 712 381,00	
OISEST/0.0/FIX/3.773	98 993 312,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/-0.42		115 210 835,00
OISEST/0.0/FIX/-0.39		150 267 350,00
OISEST/0.0/FIX/-0.40		30 036 644,00
OISEST/0.0/FIX/-0.36		130 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.43		100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.35		110 116 004,00
OISEST/0.0/FIX/-0.34		100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41		138 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.12		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.24		201 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.44		135 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.37		300 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.45		250 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.37		100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.38		150 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.39		100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.43		57 054 042,00
OISEST/0.0/FIX/-0.44		75 053 705,00
OISEST/0.0/FIX/-0.42		131 095 845,00
OISEST/0.0/FIX/-0.33		160 094 945,00
OISEST/0.0/FIX/-0.40		90 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.25		62 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.27		55 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.31		150 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.42		45 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.3		34 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.33		73 000 000,00

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Hors-Bilan au 31/08/2023 en EUR

	31/08/2023	31/08/2022
OISEST/0.0/FIX/-0.34		86 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.26		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41		34 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.31		60 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.26		41 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.34		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.26		55 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.30		73 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.39		30 022 704,00
OISEST/0.0/FIX/-0.37		50 038 279,00
OISEST/0.0/FIX/-0.31		413 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.39		50 032 660,00
OISEST/0.0/FIX/-0.39		80 041 799,00
OISEST/0.0/FIX/-0.39		28 016 825,00
OISEST/0.0/FIX/-0.28		169 052 124,00
OISEST/0.0/FIX/-0.37		132 067 501,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41		20 009 971,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41		30 014 957,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41		15 007 478,00
OISEST/0.0/FIX/-0.40		106 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.39		168 098 374,00
OISEST/0.0/FIX/-0.39		120 070 267,00
OISEST/0.0/FIX/-0.35		20 010 483,00
OISEST/0.0/FIX/-0.32		154 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.24		48 992 923,00
OISEST/0.0/FIX/-0.29		35 010 162,00
OISEST/0.0/FIX/-0.32		50 026 555,00
OISEST/0.0/FIX/-0.31		201 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.31		136 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.31		200 000 000,00
Autres engagements		

Compte de Résultat au 31/08/2023 en EUR

	31/08/2023	31/08/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	286 918 016,55	11 440,01
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	89 787 167,19	1 758 049,27
Produits sur titres de créances	732 349 653,10	-1 250 768,44
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	52 009 238,38	9 946,97
Produits sur instruments financiers à terme	30 982 505,26	1 960 425,60
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 192 046 580,48	2 489 093,41
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	84 363,52	399 732,05
Charges sur instruments financiers à terme	3 379 817,47	-933 591,30
Charges sur dettes financières	-218 385,97	2 574 550,40
Autres charges financières		
TOTAL (2)	3 245 795,02	2 040 691,15
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 188 800 785,46	448 402,26
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	40 772 037,38	4 555 390,14
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 148 028 748,08	-4 106 987,88
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-62 376 436,58	236 862,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 085 652 311,50	-3 870 125,38

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les actifs des fonds monétaires de la société de gestion Amundi sont valorisés quotidiennement. Ils sont valorisés chaque fois que possible selon la valorisation au prix de marché et quand cela ne l'est pas, à partir d'un spread de marché. Afin de valider la pertinence des prix retenus pour valoriser les actifs, une mesure régulière de l'écart entre les prix comptabilisés et les prix de cession traités est effectuée par le Département des Risques.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013518610 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C : Taux de frais maximum de 0.10% TTC.
FR0013297561 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.
FR0013221199 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.
FR0013095312 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.
FR0011799915 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.
FR0011630557 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.
FR0010251660 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.
FR0014004TR0 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D : Taux de frais maximum de 0,45% TTC.
FR0014005XM0 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.
FR0014005U84 - Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et

L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence (l'€STR capitalisé).

Ainsi, à compter du 1er juillet 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de juin. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er juillet 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.

En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 30% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

Cet écart est positif La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

Pour la période d'observation en cours, le taux de la commission de surperformance est de :

- 10% pour la part E-C ;
- 10% pour la part I2-C ;
- 10% pour la part IC-C ;
- Néant pour la part M-C ;
- 10% pour la part P-C ;
- 10% pour la part R-C ;
- 10% pour la part S-C ;
- 10% pour la part Z-C.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 31/08/2023 en EUR

	31/08/2023	31/08/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	39 240 072 756,16	40 283 290 928,57
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	256 971 110 137,00	31 566 054 747,97
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-247 863 171 381,48	-32 597 499 695,16
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	35 571 555,29	14 007,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-55 818 827,60	-18 095 765,87
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	30 747,02	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-289 058,48	-42 145,97
Frais de transactions	-9 541 044,36	-1 104 330,42
Différences de change	-186,47	98,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	122 721 191,02	3 050 027,78
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>44 831 485,36</i>	<i>-77 889 705,66</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>77 889 705,66</i>	<i>80 939 733,44</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-12 051 500,52	8 511 870,90
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>8 238 987,91</i>	<i>20 290 488,43</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-20 290 488,43</i>	<i>-11 778 617,53</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 148 028 748,08	-4 106 987,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	49 576 663 135,66	39 240 072 756,16

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 376 037 592,98	6,81
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	3 376 037 592,98	6,81
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Non Européens	3 674 302 656,55	7,41
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	2 235 022 263,28	4,50
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	20 028 554 976,51	40,40
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	3 532 714 808,47	7,13
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	29 470 594 704,81	59,44
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	11 873 562 795,00	23,95
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	11 873 562 795,00	23,95
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	215 188 187,50	0,43	2 439 500 509,91	4,92				
Obligations et valeurs assimilées			339 686 843,23	0,69	3 036 350 749,75	6,12		
Titres de créances	10 015 131 008,14	20,20			80 235 000,00	0,16	19 375 228 696,67	39,08
Opérations temporaires sur titres	500 051 583,33	1,01	1 662 881 584,28	3,35				
Comptes financiers							8 496 331 915,32	17,14
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	11 873 562 795,00	23,95						
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	259 238 187,78	0,52	2 395 450 509,63	4,83						
Obligations et valeurs assimilées	557 941 828,15	1,13	904 033 675,48	1,82	1 914 062 089,35	3,86				
Titres de créances	11 631 106 870,20	23,46	17 721 299 265,71	35,75	118 188 568,90	0,24				
Opérations temporaires sur titres	2 162 933 167,61	4,36								
Comptes financiers	8 496 331 915,32	17,14								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	8 343 075 081,00	16,83	3 530 487 714,00	7,12						
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	2 130,58							
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/08/2023
CRÉANCES		
	Collatéraux	12 226 234,20
	Autres créances	0,02
TOTAL DES CRÉANCES		12 226 234,22
DETTES		
	Frais de gestion fixe	3 563 001,40
	Frais de gestion variable	6 701 655,08
	Collatéraux	16 013 563,79
	Autres dettes	4 002 322,79
TOTAL DES DETTES		30 280 543,06
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-18 054 308,84

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D		
Parts souscrites durant l'exercice	100,000	9 982,57
Parts rachetées durant l'exercice	-31 313,404	-3 135 201,33
Solde net des souscriptions/rachats	-31 213,404	-3 125 218,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	246 236,381	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C		
Parts souscrites durant l'exercice	399,154	7 849 611,68
Parts rachetées durant l'exercice	-144,062	-2 852 252,11
Solde net des souscriptions/rachats	255,092	4 997 359,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	368,563	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C		
Parts souscrites durant l'exercice	21 080 964,876	208 555 968 719,53
Parts rachetées durant l'exercice	-20 552 828,744	-203 461 418 500,42
Solde net des souscriptions/rachats	528 136,132	5 094 550 219,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 494 414,547	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C		
Parts souscrites durant l'exercice	114 651,243	26 605 588 294,74
Parts rachetées durant l'exercice	-108 667,050	-25 237 438 977,43
Solde net des souscriptions/rachats	5 984,193	1 368 149 317,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	33 567,582	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 416,600	278 246 843,62
Parts rachetées durant l'exercice	-1 479,196	-291 431 061,63
Solde net des souscriptions/rachats	-62,596	-13 184 218,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	428,154	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	16 637,608	162 546 780,82
Parts rachetées durant l'exercice	-9 342,053	-91 299 125,93
Solde net des souscriptions/rachats	7 295,555	71 247 654,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	30 230,556	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C		
Parts souscrites durant l'exercice	154,976	15 620 364,68
Parts rachetées durant l'exercice	-55,347	-5 567 785,06
Solde net des souscriptions/rachats	99,629	10 052 579,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	134,629	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	7 922,590	78 309 688,48
Parts rachetées durant l'exercice	-2 507,677	-24 856 115,52
Solde net des souscriptions/rachats	5 414,913	53 453 572,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 755,370	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C		
Parts souscrites durant l'exercice	40,020	40 000,40
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	40,020	40 000,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	41,020	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C		
Parts souscrites durant l'exercice	21 152,770	21 266 929 850,48
Parts rachetées durant l'exercice	-18 648,071	-18 745 172 362,05
Solde net des souscriptions/rachats	2 504,699	2 521 757 488,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 931,972	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/08/2023
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D	
Commissions de garantie	3,50
Frais de gestion fixes	33 840,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C	
Commissions de garantie	0,78
Frais de gestion fixes	16 795,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,29
Frais de gestion variables provisionnés	-0,28
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	-0,01
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C	
Commissions de garantie	4 476,28
Frais de gestion fixes	23 225 566,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Frais de gestion variables provisionnés	434 063,54
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	4 058 648,10
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C	
Commissions de garantie	956,04
Frais de gestion fixes	7 822 714,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	157 536,41
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	487 748,54
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/08/2023
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 11,81 158 945,90 0,13
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 36,09 969 350,37 0,38
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 1,18 8 327,37 0,11
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 7,28 67 960,23 0,14 1 717,47 369,98

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/08/2023
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	17,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	1,71
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C	
Commissions de garantie	658,01
Frais de gestion fixes	2 785 539,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Frais de gestion variables provisionnés	109 907,92
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	426 835,02
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/08/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/08/2023
Titres pris en pension livrée	2 159 798 316,90
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/08/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/08/2023
Actions			
Obligations			214 414 895,37
	XS2575952341	BANCO NTANDER E3R+0.55% 16-01-25	128 471 457,92
	FR001400GDG7	CA E3R+0.32% 07-03-25 EMTN	85 943 437,45
TCN			3 705 321 056,29
	ITCN10376369	BANCO NTANDER ZCP 12-02-24	196 367 273,09
	ITCN10347631	BANCO NTANDER ZCP 29-07-24	73 633 744,66
	ITCN10347541	BANCO NTANDER ZCP 31-01-24	75 216 591,01
	ITCN9536511C	CA OISEST+0.28% 06-10-23	152 273 449,68
	ITCN9586713C	CRCA A OISEST+0.3% 26-10-23	20 503 522,34
	ITCN10285646	CRCAM NORMANDIE SEINE 050724 OISEST 0.37	17 109 730,16
	ITCN10381765	CRCAM NORMANDIE SEINE 110724 OISEST 0.33	20 046 390,44
	ITCN9532047C	CRCA N OISEST+0.3% 06-10-23	51 283 325,96
	ITCN10185880	CREDIT AGRICOLE CORP IB 060524 OISEST 0.34	217 071 543,16
	ITCN10185840	CREDIT AGRICOLE SA 040624 OISEST 0.36	196 890 991,59
	ITCN9786468C	CREDIT AGRICOLE SA 091023 OISEST 0.28	245 096 489,67
	ITCN9786504C	CREDIT AGRICOLE SA 091123 OISEST 0.31	240 067 922,86
	ITCN10038277	CREDIT AGRICOLE SA 110124 OISEST 0.27	182 606 309,75
	ITCN9965015C	CREDIT AGRICOLE SA 130324 OISEST 0.32	302 126 308,93
	ITCN9471513C	CREDIT AGRICOLE SA 150923 OISEST 0.28	176 451 588,90
	ITCN10136773	CREDIT AGRICOLE SA 160524 OISEST 0.35	242 768 734,27
	ITCN10317423	CREDIT AGRICOLE SA 180424 OISEST 0.3	195 982 435,19
	ITCN10308989	CREDIT AGRICOLE SA 190224 OISEST 0.24	198 970 425,22
	ITCN9754932C	CREDIT AGRICOLE SA 220923 OISEST 0.28	136 983 413,48
	ITCN9754933C	CREDIT AGRICOLE SA 221223 OISEST 0.34	455 265 385,71
	ITCN10192770	CREDIT LYONNAIS 070324 OISEST 0.31	136 274 167,12
	ITCN9471668C	CREDIT LYONNAIS 150923 OISEST 0.29	90 286 479,34
	ITCN9528096C	CRED L OISEST+0.29% 05-10-23	82 044 833,76
OPC			2 509 996 754,00
	FR0013016607	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2	916 421 655,89
	FR0007493549	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM GOVIES - I C	56 164 217,81
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	309 107 910,45
	FR0013067790	BFT AUREUS ISR I2 C	1 225 911 736,99
	FR0014006HA6	CPR MONETAIRE ISR Z FCP	2 391 232,86
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			6 429 732 705,66

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/08/2023	31/08/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 085 652 311,50	-3 870 125,38
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	1 085 652 311,50	-3 870 125,38

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D		
Affectation		
Distribution	536 795,31	
Report à nouveau de l'exercice	374,36	
Capitalisation		-5 664,57
Total	537 169,67	-5 664,57
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	246 236,381	277 449,785
Distribution unitaire	2,18	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	147 369,81	-719,38
Total	147 369,81	-719,38

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	771 407 051,05	-2 537 966,37
Total	771 407 051,05	-2 537 966,37

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	171 180 623,66	-893 781,06
Total	171 180 623,66	-893 781,06

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 834 474,11	-19 678,36
Total	1 834 474,11	-19 678,36

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	5 692 221,46	-109 783,21
Total	5 692 221,46	-109 783,21

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	297 499,83	-360,50
Total	297 499,83	-360,50

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 653 785,86	-4 626,39
Total	1 653 785,86	-4 626,39

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	867,04	-0,17
Total	867,04	-0,17

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	132 901 249,01	-297 545,37
Total	132 901 249,01	-297 545,37

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/08/2023	31/08/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-33 921 771,56	-18 868 400,74
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-33 921 771,56	-18 868 400,74

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-17 176,12	-13 281,04
Total	-17 176,12	-13 281,04

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 051,84	-1 066,82
Total	-5 051,84	-1 066,82

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-24 019 149,73	-13 993 440,30
Total	-24 019 149,73	-13 993 440,30

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 415 522,54	-3 053 988,82
Total	-5 415 522,54	-3 053 988,82

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-58 654,54	-46 138,27
Total	-58 654,54	-46 138,27

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-205 435,64	-106 882,04
Total	-205 435,64	-106 882,04

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-9 416,49	-1 679,98
Total	-9 416,49	-1 679,98

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-53 208,61	-11 019,14
Total	-53 208,61	-11 019,14

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-23,52	-0,42
Total	-23,52	-0,42

	31/08/2023	31/08/2022
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 138 132,53	-1 640 903,91
Total	-4 138 132,53	-1 640 903,91

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	31/08/2022	31/08/2023
Actif net Global en EUR	43 113 272 595,70	50 384 757 934,63	40 283 290 928,57	39 240 072 756,16	49 576 663 135,66
Part AMUNDI CASH CORPORATE DP en EUR					
Actif net	97 982 908,71	85 924 205,37			
Nombre de titres	489,084	430,784			
Valeur liquidative unitaire	200 339,6322	199 460,0666			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-321,55	-306,47			
Capitalisation unitaire sur résultat	-279,30	-552,15			
Part AMUNDI CASH CORPORATE ID en EUR					
Actif net	453 059 663,82	15 043 055,80			
Nombre de titres	2 039,000	68,000			
Valeur liquidative unitaire	222 196,9905	221 221,4088			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-356,63	-339,90			
Capitalisation unitaire sur résultat	-305,00	-612,44			
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D en EUR					
Actif net			28 002 829,44	27 618 475,47	25 086 118,97
Nombre de titres			281 198,966	277 449,785	246 236,381
Valeur liquidative unitaire			99,5836	99,5440	101,8781
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,18	-0,04	-0,06
Distribution unitaire sur résultat					2,18
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,22	-0,02	

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	31/08/2022	31/08/2023
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C en EUR					
Actif net	3 168 028,05	19 434 016,95	2 180 408,87	2 218 381,85	7 363 892,58
Nombre de titres	159,894	986,324	111,471	113,471	368,563
Valeur liquidative unitaire	19 813,3016	19 703,4817	19 560,3239	19 550,2097	19 980,0104
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-31,81	-30,29	-60,85	-9,40	-13,70
Capitalisation unitaire sur résultat	-38,35	-77,46	-81,38	-6,33	399,84
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C en EUR					
Actif net	32 133 241 972,09	38 087 253 342,27	28 288 213 648,19	29 101 920 238,17	35 107 424 586,11
Nombre de titres	3 242 168,752	3 859 144,859	2 882 531,684	2 966 278,415	3 494 414,547
Valeur liquidative unitaire	9 911,0331	9 869,3505	9 813,6696	9 810,9200	10 046,7257
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-15,91	-15,16	-30,50	-4,71	-6,87
Capitalisation unitaire sur résultat	-11,82	-25,48	-24,71	-0,85	220,75
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C en EUR					
Actif net	10 193 425 784,43	11 692 522 344,98	8 583 690 516,31	6 351 162 167,39	7 912 076 394,79
Nombre de titres	43 798,450	50 462,175	37 266,923	27 583,389	33 567,582
Valeur liquidative unitaire	232 734,8521	231 708,6480	230 330,0038	230 253,1486	235 705,8782
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-373,53	-356,02	-716,09	-110,71	-161,33
Capitalisation unitaire sur résultat	-321,10	-645,85	-651,70	-32,40	5 099,58

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	31/08/2022	31/08/2023
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C en EUR					
Actif net	226 526,20	253 060 610,62	90 122 101,25	95 947 068,14	85 671 693,72
Nombre de titres	1,145	1 285,338	460,773	490,750	428,154
Valeur liquidative unitaire	197 839,4759	196 882,5403	195 588,9369	195 511,0914	200 095,5117
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-317,52	-302,59	-608,26	-94,01	-136,99
Capitalisation unitaire sur résultat	-319,49	-633,91	-676,12	-40,09	4 284,61
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C en EUR					
Actif net	220 729 441,83	229 173 807,62	224 464 105,24	222 236 484,00	299 069 875,89
Nombre de titres	22 428,497	23 439,528	23 148,988	22 935,001	30 230,556
Valeur liquidative unitaire	9 841,4727	9 777,2364	9 696,4975	9 689,8397	9 892,9664
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-15,81	-15,04	-30,18	-4,66	-6,79
Capitalisation unitaire sur résultat	-28,14	-48,17	-50,10	-4,78	188,29
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C en EUR					
Actif net			3 195 393,85	3 493 927,03	13 757 653,30
Nombre de titres			32,000	35,000	134,629
Valeur liquidative unitaire			99 856,0578	99 826,4865	102 189,3745
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-65,07	-47,99	-69,94
Capitalisation unitaire sur résultat			-77,78	-10,30	2 209,77

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	31/08/2022	31/08/2023
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C en EUR					
Actif net	11 128 641,23	2 345 555,27	21 064 982,14	22 915 237,64	77 702 457,81
Nombre de titres	1 123,419	237,920	2 150,631	2 340,457	7 755,370
Valeur liquidative unitaire	9 906,0468	9 858,5880	9 794,7914	9 790,9244	10 019,1812
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-15,91	-15,15	-30,45	-4,70	-6,86
Capitalisation unitaire sur résultat	-17,14	-31,27	-32,86	-1,97	213,24
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C en EUR					
Actif net	309 629,34	995,75	990,18	989,89	41 574,51
Nombre de titres	309,658	1,000	1,000	1,000	41,020
Valeur liquidative unitaire	999,9074	995,7500	990,1800	989,8900	1 013,5180
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,01	-1,24	-2,87	-0,42	-0,57
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,09	-1,95	-1,73	-0,17	21,13
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C en EUR					
Actif net			3 042 355 953,10	3 412 559 786,58	6 048 468 887,98
Nombre de titres			3 054,617	3 427,273	5 931,972
Valeur liquidative unitaire			995 986,0608	995 707,0202	1 019 638,8128
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-2 175,22	-478,77	-697,59
Capitalisation unitaire sur résultat			-1 778,95	-86,81	22 404,22

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
BRED	EUR	630 000 000	633 828 877,50	1,28
CMB 12/23 ESTR 0.27	EUR	96 000 000	98 189 197,33	0,20
CMB EST0.27 131223	EUR	45 000 000	46 003 220,00	0,09
DAT BBVA 230224 ESTR	EUR	646 000 000	646 552 904,22	1,31
DAT BRED 03/04/24	EUR	216 000 000	216 679 116,00	0,43
DAT BRED 04/03/24	EUR	226 000 000	226 708 736,00	0,46
DAT BRED 04/12/23	EUR	165 000 000	165 501 490,00	0,33
DAT CM ARKEA20/10/23	EUR	43 000 000	44 050 000,28	0,08
DAT CMBRFR2B 010824	EUR	59 000 000	59 195 340,81	0,12
DAT CMBRFR2B 020824	EUR	100 000 000	100 320 044,44	0,20
DAT NAT 240424 ESTR	EUR	200 000 000	202 471 583,33	0,41
DAT SADABELL 200923	EUR	214 500 000	215 188 187,50	0,44
TOTAL Dépôts			2 654 688 697,41	5,35
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG E3R+0.7% 10-04-24	EUR	130 000 000	130 948 144,89	0,26
TOTAL ALLEMAGNE			130 948 144,89	0,26
CANADA				
Bank of Montreal E3R+0.45% 06-06-25	EUR	168 500 000	170 412 401,98	0,34
Bank of Nova Scotia E3R+0.43% 02-05-25	EUR	126 000 000	126 596 353,80	0,26
Bank of Nova Scotia OISEST+1.0% 20-12-23	EUR	176 000 000	177 909 173,69	0,36
NATL BANK OF CANADA E3R+0.55% 13-06-25	EUR	118 000 000	119 081 011,11	0,25
ROYAL BANK OF CANADA TORONTO E3R+0.75% 31-01-24	EUR	115 000 000	115 730 733,00	0,23
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.45% 21-07-25	EUR	98 600 000	99 248 843,87	0,20
TORONTO DOMINION BANK THE E3R+0.45% 20-01-25	EUR	124 010 000	124 897 467,23	0,25
TOTAL CANADA			933 875 984,68	1,89
ESPAGNE				
BANCO NTANDER E3R+0.55% 16-01-25	EUR	127 500 000	128 471 457,92	0,25
TOTAL ESPAGNE			128 471 457,92	0,25
ETATS-UNIS				
ATT E3R+0.4% 06-03-25	EUR	125 000 000	126 231 791,67	0,25
EATON CAPITAL UN E3R+0.25% 03-06-24	EUR	125 000 000	126 162 972,22	0,25
GEN MILLS E3R+0.3% 10-11-23	EUR	110 000 000	110 280 012,33	0,23
GEN MILLS E3R+0.4% 08-11-24	EUR	196 000 000	196 670 222,00	0,40
PROLOGIS EURO FINANCE LLC E3R+0.2% 08-02-24	EUR	49 200 000	49 311 067,36	0,10
STRYKER E3R+0.3% 16-11-24	EUR	200 000 000	200 332 355,56	0,40
TOTAL ETATS-UNIS			808 988 421,14	1,63
FRANCE				
ALD E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	141 800 000	142 398 871,03	0,29
BNP PAR E3R+0.3% 24-02-25 EMTN	EUR	185 500 000	185 885 448,39	0,37

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CA E3R+0.32% 07-03-25 EMTN	EUR	85 100 000	85 943 437,45	0,18
SG OISEST+0.05% 14-02-24 EMTN	EUR	159 000 000	161 777 669,54	0,33
TOTAL FRANCE			576 005 426,41	1,17
PAYS-BAS				
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV E3R+0.2% 18-11-23	EUR	215 000 000	215 351 520,22	0,44
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.33% 29-11-24	EUR	105 500 000	105 567 748,58	0,21
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES NV E3R+0.7% 17-01-24	EUR	100 000 000	100 663 494,44	0,20
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES NV E3R+0.7% 26-11-23	EUR	61 700 000	61 838 098,31	0,13
TOTAL PAYS-BAS			483 420 861,55	0,98
SUEDE				
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB E3R+0.45% 13-06-25	EUR	101 300 000	102 324 678,76	0,20
VOLVO TREASURY AB E3R+0.75% 11-01-24	EUR	41 200 000	41 530 420,34	0,09
VOLVO TREASURY AB E3R+0.75% 13-09-23	EUR	105 300 000	106 295 670,00	0,21
VOLVO TREASURY AB E3R+0.75% 15-11-23	EUR	64 000 000	64 176 527,29	0,13
TOTAL SUEDE			314 327 296,39	0,63
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 376 037 592,98	6,81
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			3 376 037 592,98	6,81
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
RWE AG 060923 FIX 4.13	EUR	53 000 000	52 969 578,05	0,11
VOLK FINA SERV AG ZCP 18-09-23	EUR	80 000 000	79 854 321,57	0,16
TOTAL ALLEMAGNE			132 823 899,62	0,27
BELGIQUE				
BNP PARIBAS FORTIS SA 081123 FIX 3.35	EUR	145 000 000	143 951 071,20	0,28
BNP PARIBAS FORTIS SA 120224 FIX 3.585	EUR	150 000 000	147 311 496,44	0,30
TOTAL BELGIQUE			291 262 567,64	0,58
CANADA				
BANK O OISEST+0.4% 03-11-23	EUR	120 000 000	123 153 279,27	0,25
TOTAL CANADA			123 153 279,27	0,25
ESPAGNE				
BANCO NTANDER ZCP 12-02-24	EUR	200 000 000	196 367 273,09	0,40
BANCO NTANDER ZCP 29-07-24	EUR	76 500 000	73 633 744,66	0,14
BANCO NTANDER ZCP 31-01-24	EUR	76 500 000	75 216 591,01	0,16
TOTAL ESPAGNE			345 217 608,76	0,70
ETATS-UNIS				
FIDELITY NATIO 140923 FIX 3.8	EUR	31 000 000	30 957 149,89	0,07
FIDELITY NATION 290923 FIX 3.81	EUR	94 000 000	93 721 672,09	0,19
FISERV ZCP 05-10-23	EUR	35 500 000	35 371 653,07	0,08
FISERV ZCP 19-10-23	EUR	51 000 000	50 738 253,03	0,10
FISERV ZCP 21-09-23	EUR	52 000 000	51 889 975,95	0,10
FISERV ZCP 28-09-23	EUR	81 000 000	80 767 646,96	0,16
TOTAL ETATS-UNIS			343 446 350,99	0,70

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FINLANDE				
NORD B OISEST+0.2% 13-10-23	EUR	265 000 000	268 671 713,46	0,54
NORD B OISEST+0.2% 20-11-23	EUR	245 000 000	248 251 881,87	0,50
NORD B OISEST+0.22% 14-03-24	EUR	139 000 000	139 256 905,13	0,28
NORD B OISEST+0.27% 14-06-24	EUR	155 000 000	155 280 810,84	0,32
NORD B OISEST+0.31% 15-07-24	EUR	305 000 000	306 518 394,21	0,61
NORDEA BANK ABP. 051023 FIX 2.47	EUR	113 500 000	113 095 004,58	0,23
NORDEA BANK ABP. 160224 OISEST 0.25	EUR	130 000 000	132 402 280,69	0,27
NORDEA BKP ZCP 05-10-23	EUR	87 000 000	86 689 562,98	0,18
OP CORPORATE BANK PLC 120124 FIX 3.37	EUR	148 000 000	145 869 895,70	0,29
OP CORPORATE BANK PLC 280923 FIX 2.6	EUR	116 000 000	115 674 609,25	0,23
TOTAL FINLANDE			1 711 711 058,71	3,45
FRANCE				
ARVAL SERVICE LEASE SA 150124 FIX 4.08	EUR	113 000 000	111 333 872,71	0,23
ARVAL SERVICE LEASE SA 220124 FIX 4.04	EUR	30 000 000	29 534 079,42	0,06
BANQUE FEDERATIVE 130824 OISEST 0.32	EUR	222 000 000	222 428 317,43	0,45
BFCM (BANQUE FEDE 031023 OISEST 0.2	EUR	113 000 000	114 664 228,06	0,23
BFCM (BANQUE FEDE 131123 OISEST 0.2	EUR	78 000 000	79 288 462,33	0,16
BFCM (BANQUE FEDER 020424 OISEST 0.29	EUR	180 000 000	181 751 916,20	0,37
BFCM (BANQUE FEDER 020524 OISEST 0.31	EUR	165 000 000	166 620 961,10	0,33
BFCM (BANQUE FEDER 080324 OISEST 0.32	EUR	163 000 000	165 188 794,01	0,33
BFCM (BANQUE FEDER 081223 OISEST 0.34	EUR	150 000 000	153 569 651,16	0,31
BFCM (BANQUE FEDER 090524 OISEST 0.31	EUR	300 000 000	302 737 039,33	0,61
BFCM (BANQUE FEDER 110424 OISEST 0.35	EUR	265 000 000	268 985 333,08	0,54
BFCM (BANQUE FEDER 111223 OISEST 0.28	EUR	80 000 000	81 706 386,02	0,17
BFCM (BANQUE FEDER 141123 OISEST 0.22	EUR	140 000 000	142 610 978,65	0,28
BFCM (BANQUE FEDER 141123 OISEST 0.34	EUR	200 000 000	204 693 554,22	0,42
BFCM (BANQUE FEDER 271023 OISEST 0.24	EUR	140 500 000	143 951 737,50	0,29
BFCM B OISEST+0.23% 03-10-23	EUR	40 000 000	41 000 411,44	0,08
BNP PA OISEST+0.21% 03-11-23	EUR	35 000 000	35 675 111,79	0,07
BNP PA OISEST+0.285% 10-07-24	EUR	170 000 000	170 582 250,00	0,34
BNP PARIBAS 010324 OISEST 0.23	EUR	165 000 000	166 597 700,86	0,34
BNP PARIBAS 081223 OISEST 0.27	EUR	180 000 000	183 837 029,80	0,37
BNP PARIBAS 101023 OISEST 0.22	EUR	7 000 000	7 145 137,72	0,01
BNP PARIBAS 180424 OISEST 0.27	EUR	327 000 000	330 658 409,87	0,67
BNP PARIBAS 190224 OISEST 0.2	EUR	110 000 000	110 858 115,01	0,22
BNP PARIBAS 190324 OISEST 0.22	EUR	272 000 000	274 134 288,34	0,55
BNP PARIBAS 310124 OISEST 0.18	EUR	110 000 000	110 847 897,54	0,23
BNP PARIBAS 310524 OISEST 0.28	EUR	323 000 000	326 147 501,14	0,66
BNP PARIBAS 311023 OISEST 0.24	EUR	180 000 000	184 409 035,50	0,37
BPCE OISEST+0.27% 07-11-23	EUR	250 000 000	256 141 758,33	0,52
BPCE OISEST+0.27% 10-10-23	EUR	94 000 000	96 376 959,62	0,20
BPCE S.A. 020824 OISEST 0.35	EUR	343 000 000	344 109 676,36	0,70
BPCE SA 050624 OISEST 0.34	EUR	168 500 000	170 097 763,05	0,34

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BPCE SA 060324 OISEST 0.32	EUR	150 000 000	152 677 074,12	0,31
BPCE SA 080124 OISEST 0.31	EUR	55 000 000	56 097 072,10	0,12
BPCE SA 080224 OISEST 0.32	EUR	140 000 000	142 788 886,53	0,28
BPCE SA 081223 OISEST 0.31	EUR	130 000 000	133 056 706,18	0,27
BPCE SA 091023 OISEST 0.27	EUR	82 000 000	83 880 381,36	0,17
BPCE SA 100524 OISEST 0.34	EUR	250 000 000	252 986 900,00	0,51
BPCE SA 110324 OISEST 0.32	EUR	100 000 000	101 480 047,64	0,21
BPCE SA 111023 OISEST 0.2	EUR	60 000 000	60 844 392,58	0,12
BPCE SA 120224 OISEST 0.29	EUR	122 000 000	123 784 214,59	0,25
BPCE SA 200224 OISEST 0.32	EUR	140 000 000	142 654 160,95	0,29
BRED BANQUE POPULAIRE 030424 OISEST 0.28	EUR	340 000 000	341 364 292,12	0,69
CA OISEST+0.28% 06-10-23	EUR	148 500 000	152 273 449,68	0,31
CIE GEN. DES ETS MICHELIN 121023 FIX 3.7	EUR	11 000 000	10 952 414,25	0,03
CRCA A OISEST+0.3% 26-10-23	EUR	20 000 000	20 503 522,34	0,04
CRCAM NORMANDIE SEINE 050724 OISEST 0.37	EUR	17 000 000	17 109 730,16	0,03
CRCAM NORMANDIE SEINE 110724 OISEST 0.33	EUR	20 000 000	20 046 390,44	0,04
CRCA N OISEST+0.3% 06-10-23	EUR	50 000 000	51 283 325,96	0,10
CREDIT AGRICOLE CORP IB 060524 OISEST 0.34	EUR	215 000 000	217 071 543,16	0,43
CREDIT AGRICOLE SA 040624 OISEST 0.36	EUR	195 000 000	196 890 991,59	0,40
CREDIT AGRICOLE SA 091023 OISEST 0.28	EUR	240 000 000	245 096 489,67	0,49
CREDIT AGRICOLE SA 091123 OISEST 0.31	EUR	235 000 000	240 067 922,86	0,48
CREDIT AGRICOLE SA 110124 OISEST 0.27	EUR	180 000 000	182 606 309,75	0,37
CREDIT AGRICOLE SA 130324 OISEST 0.32	EUR	297 000 000	302 126 308,93	0,61
CREDIT AGRICOLE SA 150923 OISEST 0.28	EUR	172 000 000	176 451 588,90	0,35
CREDIT AGRICOLE SA 160524 OISEST 0.35	EUR	240 000 000	242 768 734,27	0,49
CREDIT AGRICOLE SA 180424 OISEST 0.3	EUR	195 000 000	195 982 435,19	0,40
CREDIT AGRICOLE SA 190224 OISEST 0.24	EUR	198 000 000	198 970 425,22	0,40
CREDIT AGRICOLE SA 220923 OISEST 0.28	EUR	134 000 000	136 983 413,48	0,27
CREDIT AGRICOLE SA 221223 OISEST 0.34	EUR	445 000 000	455 265 385,71	0,92
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 040324 O	EUR	235 000 000	237 728 150,70	0,48
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 090424 O	EUR	334 500 000	337 523 923,86	0,68
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 150724 O	EUR	143 000 000	143 285 864,87	0,29
CREDIT LYONNAIS 070324 OISEST 0.31	EUR	135 000 000	136 274 167,12	0,28
CREDIT LYONNAIS 150923 OISEST 0.29	EUR	88 000 000	90 286 479,34	0,18
CREDIT MUTUEL ARKEA 050624 OISEST 0.33	EUR	34 000 000	34 326 817,29	0,07
CRED L OISEST+0.29% 05-10-23	EUR	80 000 000	82 044 833,76	0,16
CRED M OISEST+0.27% 10-10-23	EUR	56 000 000	57 415 011,52	0,12
EDF 040923 FIX 3.73	EUR	180 000 000	179 942 749,71	0,36
EDF 040923 FIX 3.765	EUR	253 000 000	252 919 531,54	0,51
EDF 141123 FIX 3.87	EUR	248 000 000	246 025 888,72	0,50
EDF ZCP 13-09-23	EUR	251 000 000	250 680 690,10	0,51
ENGIE SA 110923 OISEST 0.12	EUR	19 000 000	19 100 926,16	0,04
ENGIE SA 111023 OISEST 0.14	EUR	33 000 000	33 178 287,56	0,07
FINA E3R+0.22% 07-02-24	EUR	40 000 000	40 117 500,00	0,09

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LA BANQUE POSTALE 201223 OISEST 0.27	EUR	112 000 000	114 335 869,26	0,23
LA BANQUE POSTALE 271123 OISEST 0.18	EUR	170 000 000	172 203 655,69	0,35
LIXX E3R+0.22% 07-02-24	EUR	40 000 000	40 117 500,00	0,08
NATIXIS 050424 OISEST 0.3	EUR	124 000 000	125 166 310,38	0,25
NATIXIS 050724 OISEST 0.35	EUR	305 000 000	306 895 528,91	0,61
NATIXIS 110424 OISEST 0.33	EUR	179 000 000	181 649 180,86	0,37
NATIXIS 120124 OISEST 0.33	EUR	315 000 000	321 837 130,47	0,65
NATIXIS 131223 OISEST 0.32	EUR	354 000 000	361 645 117,14	0,73
SG OISEST+0.3% 07-11-23	EUR	175 000 000	179 352 890,21	0,36
SG OISEST+0.3% 10-11-23	EUR	186 000 000	190 604 515,51	0,38
SOCIETE GENERALE 170225 OISEST 0.0	EUR	118 000 000	118 188 568,90	0,24
SOCIETE GENERALE 310724 OISEST 0.36	EUR	210 000 000	210 852 178,37	0,43
SOCIETE GENERALE SA 020424 OISEST 0.34	EUR	325 000 000	329 717 928,86	0,66
SOCIETE GENERALE SA 030524 OISEST 0.35	EUR	289 000 000	292 803 409,71	0,59
SOCIETE GENERALE SA 071223 OISEST 0.32	EUR	205 000 000	209 856 142,04	0,42
SOCIETE GENERALE SA 080324 OISEST 0.38	EUR	289 000 000	294 283 622,84	0,59
SOCIETE GENERALE SA 151223 OISEST 0.25	EUR	87 000 000	88 589 660,85	0,17
SOCIETE GENERALE SA 220324 OISEST 0.38	EUR	224 000 000	227 910 323,20	0,46
SOCIETE GENERALE SA 231123 OISEST 0.32	EUR	190 000 000	194 574 789,18	0,40
SOCIETE GENERALE SA 310124 OISEST 0.37	EUR	213 000 000	217 496 197,48	0,44
SOCIETE GENERALE SA 310724 OISEST 0.4	EUR	167 000 000	167 749 742,42	0,34
SOCIETE GENERALE SA 311023 OISEST 0.25	EUR	122 000 000	124 408 384,51	0,25
TOTAL FRANCE			16 442 838 336,36	33,17
IRLANDE				
INTE BANK IREL ZCP 13-02-24	EUR	213 000 000	209 064 149,61	0,42
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 110923 FIX 3.62	EUR	105 000 000	104 892 091,01	0,22
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 111023 FIX 3.48	EUR	215 000 000	214 092 881,56	0,43
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 120124 FIX 3.83	EUR	166 000 000	163 554 371,21	0,33
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 171023	EUR	66 000 000	65 678 401,77	0,13
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC 11092	EUR	95 500 000	95 398 841,64	0,19
TOTAL IRLANDE			852 680 736,80	1,72
ITALIE				
CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA 301123 FIX 4.023	EUR	100 000 000	98 999 118,91	0,20
CASSA DEP ZCP 10-11-23	EUR	100 000 000	99 241 430,67	0,20
UNICREDIT SPA 080923 FIX 3.555	EUR	398 000 000	397 714 725,86	0,80
UNICREDIT ZCP 04-12-23	EUR	175 000 000	173 228 948,21	0,35
UNICREDIT ZCP 11-10-23	EUR	200 000 000	199 162 889,82	0,40
UNICREDIT ZCP 22-01-24	EUR	210 000 000	206 705 495,31	0,42
TOTAL ITALIE			1 175 052 608,78	2,37
LUXEMBOURG				
INTE BANK LUXE ZCP 08-04-23	EUR	320 000 000	312 041 097,11	0,63
INTE BANK LUXE ZCP 11-03-24	EUR	180 000 000	176 106 440,37	0,36
INTE BANK LUXE ZCP 12-01-24	EUR	173 000 000	170 451 242,29	0,35
INTE BANK LUXE ZCP 13-11-23	EUR	86 000 000	85 323 445,91	0,17

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTE BANK LUXE ZCP 17-10-23	EUR	66 000 000	65 678 401,77	0,13
INTESA SANPAOLO 131123 FIX 3.715	EUR	80 000 000	79 370 647,36	0,16
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 110923 FIX 3.62	EUR	116 000 000	115 880 786,26	0,24
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 140923 FIX 3.67	EUR	245 000 000	244 672 471,91	0,49
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 310124 FI	EUR	130 000 000	127 819 043,54	0,26
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 311023 FI	EUR	110 000 000	109 308 804,00	0,22
SG ISS OISEST+0.05% 15-07-24	EUR	353 000 000	354 770 471,50	0,71
TOTAL LUXEMBOURG			1 841 422 852,02	3,72
NORVEGE				
DNB BANK ASA 171123 FIX 2.88	EUR	150 000 000	148 828 090,68	0,30
TOTAL NORVEGE			148 828 090,68	0,30
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK ZCP 22-01-24	EUR	111 000 000	109 286 478,90	0,22
AKZO NOBEL NV 111023 FIX 3.74	EUR	87 000 000	86 631 141,06	0,17
COOPERATIEVE RABOBANK UA 300724 OISEST 0	EUR	102 000 000	102 466 027,86	0,21
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 311023 FIX	EUR	50 000 000	49 666 884,21	0,10
ING BANK N.V. 011223 FIX 2.87	EUR	56 000 000	55 448 621,59	0,11
ING BANK N.V. 100524 OISEST 0.31	EUR	177 000 000	179 140 139,16	0,36
ING BANK N.V. 101123 FIX 2.89	EUR	36 300 000	36 027 274,20	0,07
ING BANK N.V. 230424 OISEST 0.3	EUR	360 000 000	364 893 994,00	0,74
ING BANK N.V. 260124 FIX 3.365	EUR	147 000 000	144 636 416,38	0,29
ING BANK N.V. 271023 OISEST 0.31	EUR	30 000 000	30 756 434,47	0,07
ING BANK N.V. 310524 OISEST 0.39	EUR	105 000 000	106 119 060,37	0,21
ING BANK NEDERLAND NV 310524 OISEST 0.24	EUR	102 600 000	102 936 047,83	0,21
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 130923 FIX 3.745	EUR	30 000 000	29 961 381,63	0,06
TELEFONICA EUROPE BV 091023 FIX 3.77	EUR	130 000 000	129 470 750,93	0,26
VOLKSWAGEN INTER 060923 FIX 3.645	EUR	44 000 000	43 976 532,62	0,09
TOTAL PAYS-BAS			1 571 417 185,21	3,17
ROYAUME-UNI				
AMCOR UK FINANCE PLC 150923 FIX 3.82	EUR	20 000 000	19 969 640,82	0,04
AMCOR UK FINANCE PLC 220923 FIX 3.83	EUR	16 000 000	15 963 565,76	0,03
AMCOR UK FINANCE PLC 260923 FIX 3.84	EUR	18 000 000	17 951 131,92	0,04
AMCOR UK FINANCE PLC 280923 FIX 3.85	EUR	35 000 000	34 897 301,31	0,07
AMCOR UK FINANCE PLC 290923 FIX 3.86	EUR	12 000 000	11 963 471,46	0,02
BARC B OISEST+0.1% 12-09-23	EUR	115 000 000	115 927 839,74	0,23
BARC B OISEST+0.22% 30-10-23	EUR	144 500 000	145 919 604,29	0,30
BARC B OISEST+0.25% 09-02-24	EUR	110 000 000	110 275 274,81	0,22
BARC B OISEST+0.25% 21-02-24	EUR	208 000 000	208 263 903,70	0,42
BARC B OISEST+0.25% 30-11-23	EUR	146 500 000	147 950 728,62	0,29
BARCLAYS BANK PLC 011223 OISEST 0.23	EUR	105 000 000	106 008 278,49	0,21
BARCLAYS BANK PLC 250124 OISEST 0.24	EUR	135 000 000	135 567 544,80	0,27
BARCLAYS BANK PLC 250923 OISEST 0.14	EUR	100 000 000	100 716 709,72	0,21
BARCLAYS BANK PLC 271123 OISEST 0.2	EUR	69 000 000	69 273 402,84	0,14
BARCLAYS BK OISEST 04-12-23	EUR	27 000 000	27 087 598,87	0,06

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LLOYDS BANK ZCP 17-10-23	EUR	104 000 000	103 506 071,46	0,21
MITSUBISHI HC CAPITAL UK PLC 080923 FIX 3.69	EUR	26 000 000	25 980 881,39	0,05
MIZUHO INTERNATIONAL PLC 171023 FIX 3.575	EUR	52 000 000	51 746 362,97	0,10
MUFG BANK LTD 110923 FIX 3.65	EUR	32 000 000	31 966 579,45	0,07
NORD BKP LOND BRAN ZCP 04-10-23	EUR	151 500 000	150 975 641,26	0,31
NORD BKP LOND BRAN ZCP 17-01-24	EUR	250 000 000	246 204 742,77	0,50
NTT FINANCE UK LIMITED 201023 FIX 3.925	EUR	80 000 000	79 569 068,12	0,16
NTT FINANCE UK LIMITED 220923 FIX 3.86	EUR	15 000 000	14 966 039,76	0,03
ROYA BANK OF CANA ZCP 24-11-23	EUR	200 000 000	198 298 296,56	0,40
SSE PLC. 111023 FIX 3.78	EUR	62 000 000	61 734 293,61	0,12
SSE PLC. 150923 FIX 3.65	EUR	46 000 000	45 931 506,17	0,09
SSE PLC. 311023 FIX 3.9	EUR	15 000 000	14 902 475,72	0,03
THE TORO BANK LOND ZCP 12-12-23	EUR	94 000 000	92 961 671,16	0,19
THE TORO BANK LOND ZCP 18-06-24	EUR	200 000 000	193 555 217,72	0,39
THE TORONTO-DOM 111023 FIX 2.66	EUR	150 000 000	149 371 241,83	0,30
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 210923 OISES	EUR	307 500 000	312 406 260,22	0,63
TOTAL ROYAUME-UNI			3 041 812 347,32	6,13
SUEDE				
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN 220724 FIX 4.2025	EUR	164 000 000	158 127 687,79	0,32
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 130923	EUR	100 000 000	99 878 603,74	0,20
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 201023	EUR	100 000 000	99 490 481,67	0,20
SKAN ENSK BANK AB ZCP 03-11-23	EUR	150 000 000	149 005 981,10	0,30
SKAN ENSK BANK AB ZCP 13-10-23	EUR	100 000 000	99 565 895,80	0,20
SVEN HAND AB ZCP 05-10-23	EUR	150 000 000	149 478 647,94	0,30
SVEN HAND AB ZCP 19-01-24	EUR	80 000 000	78 776 043,62	0,16
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 131023 FIX 2.68	EUR	300 000 000	298 701 989,86	0,61
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 180124 FIX 3.295	EUR	70 000 000	68 937 037,60	0,14
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 220424 FIX 4.05	EUR	100 000 000	97 391 969,66	0,19
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 290923 FIX 2.6	EUR	150 000 000	149 573 443,87	0,30
TOTAL SUEDE			1 448 927 782,65	2,92
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			29 470 594 704,81	59,45
TOTAL Titres de créances			29 470 594 704,81	59,45
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I2	EUR	91 224,714	916 421 655,89	1,84
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM GOVIES - I C	EUR	238,668	56 164 217,81	0,11
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	EUR	3 037,829	309 107 910,45	0,63
BFT AUREUS ISR I2 C	EUR	122 051,92	1 225 911 736,99	2,47
CPR MONETAIRE ISR Z FCP	EUR	117,21	2 391 232,86	0,01
SG MONETAIRE PLUS I2	EUR	9 108,3948	915 034 145,38	1,85
TOTAL FRANCE			3 425 030 899,38	6,91
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 425 030 899,38	6,91
TOTAL Organismes de placement collectif			3 425 030 899,38	6,91

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres reçus en pension				
CANADA				
ROYAL BANK OF CANADA 0.125% 23-07-24	EUR	6 775 000	6 531 100,00	0,02
TOTAL CANADA			6 531 100,00	0,02
ETATS-UNIS				
GOLD SACH GR 1.375% 15-05-24	EUR	111 784 000	109 883 672,00	0,22
GOLD SACH GR E3R+0.5% 30-04-24	EUR	40 000 000	40 080 000,00	0,08
GOLD SACH GR E3R+1.0% 07-02-25	EUR	8 000 000	8 032 000,00	0,02
WELLS FARGO AND 0.5% 26-04-24	EUR	63 262 000	61 743 712,00	0,12
WFC 2 1/8 06/04/24	EUR	15 564 000	15 408 360,00	0,03
TOTAL ETATS-UNIS			235 147 744,00	0,47
ITALIE				
ITALIE BTP ei 2.35% 15/09/2035	EUR	51 711 000	80 000 000,01	0,16
ITALY 1.901 06/22/31	EUR	35 000 000	29 228 500,00	0,06
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.65% 01-12-27	EUR	50 000 000	48 000 000,00	0,10
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.4% 01-04-28	EUR	51 920 000	51 920 000,00	0,11
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.7% 15-06-30	EUR	181 116 000	179 999 999,97	0,36
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.8% 15-04-26	EUR	100 000 000	101 000 000,00	0,20
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.35% 01-11-33	EUR	110 000 000	112 200 000,00	0,22
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.5% 15-04-26	EUR	636 863 000	649 281 828,50	1,31
ITALY GOVERNMENT INTL BOND 1.666% 06-05-28	EUR	25 000 000	22 627 500,00	0,05
ITALY GOVERNMENT INTL BOND 1.771% 05-03-29	EUR	25 000 000	22 310 000,00	0,05
ITALY GOVERNMENT INTL BOND 1.913% 18-05-29	EUR	40 000 000	35 856 000,00	0,07
ITALY GOVERNMENT INTL BOND 2.127% 22-05-27	EUR	25 500 000	24 069 450,00	0,05
ITALY GOVERNMENT INTL BOND 2.192% 02-02-32	EUR	25 000 000	20 970 000,00	0,04
ITALY GOVERNMENT INTL BOND EUA30R+0.0% 28-06-29	EUR	40 000 000	40 656 000,00	0,08
TOTAL ITALIE			1 418 119 278,48	2,86
PORTUGAL				
Portugal ZCP 19-07-24	EUR	515 714 000	500 000 194,42	1,00
TOTAL PORTUGAL			500 000 194,42	1,00
TOTAL Titres reçus en pension			2 159 798 316,90	4,35
Indemnités sur titres reçus en pension			3 134 850,71	0,01

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OISEST/0.0/FIX/2.081	EUR	84 993 354	435 474,31	
OISEST/0.0/FIX/2.119	EUR	146 352 330	694 381,06	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.21	EUR	110 727 056	418 766,21	
OISEST/0.0/FIX/2.22	EUR	74 113 904	266 429,64	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.258	EUR	73 626 312	236 318,92	
OISEST/0.0/FIX/2.306	EUR	113 028 603	254 405,59	
OISEST/0.0/FIX/2.32	EUR	146 157 677	321 006,60	
OISEST/0.0/FIX/2.373	EUR	146 060 820	386 550,35	
OISEST/0.0/FIX/2.407	EUR	292 085 141	736 922,00	
OISEST/0.0/FIX/2.486	EUR	145 870 251	512 895,86	
OISEST/0.0/FIX/2.501	EUR	97 237 272	211 560,41	
OISEST/0.0/FIX/2.574	EUR	145 755 597	519 284,03	
OISEST/0.0/FIX/2.59	EUR	35 269 389	103 414,17	
OISEST/0.0/FIX/2.59	EUR	54 446 078	247 250,43	
OISEST/0.0/FIX/2.595	EUR	194 153 551	735 935,66	
OISEST/0.0/FIX/2.999	EUR	107 397 904	345 405,22	
OISEST/0.0/FIX/3.0	EUR	67 743 064	208 383,31	
OISEST/0.0/FIX/3.004	EUR	77 416 857	238 860,12	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.073	EUR	241 742 090	537 719,08	
OISEST/0.0/FIX/3.079	EUR	143 123 157	279 737,17	
OISEST/0.0/FIX/3.08	EUR	142 163 059	385 200,36	
OISEST/0.0/FIX/3.134	EUR	141 407 656	129 661,28	
OISEST/0.0/FIX/3.214	EUR	196 557 862	176 476,56	
OISEST/0.0/FIX/3.224	EUR	211 262 761	179 486,09	
OISEST/0.0/FIX/3.244	EUR	98 575 582	36 333,71	
OISEST/0.0/FIX/3.291	EUR	98 271 566	54 469,78	
OISEST/0.0/FIX/3.325	EUR	390 897 394	-235 017,38	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.325	EUR	145 550 226	325 683,31	
OISEST/0.0/FIX/3.367	EUR	113 870 246	-87 557,01	
OISEST/0.0/FIX/3.367	EUR	103 072 206	-79 254,18	
OISEST/0.0/FIX/3.375	EUR	102 146 300	23 147,95	
OISEST/0.0/FIX/3.38	EUR	51 071 875	10 277,15	
OISEST/0.0/FIX/3.383	EUR	64 802 583	11 888,60	
OISEST/0.0/FIX/3.383	EUR	64 802 583	11 888,60	
OISEST/0.0/FIX/3.412	EUR	29 436 551	-25 903,99	
OISEST/0.0/FIX/3.42	EUR	240 488 961	-212 741,77	
OISEST/0.0/FIX/3.426	EUR	43 593 922	4 766,55	
OISEST/0.0/FIX/3.437	EUR	85 100 000	8 044,59	
OISEST/0.0/FIX/3.442	EUR	25 757 110	2 450,66	
OISEST/0.0/FIX/3.464	EUR	78 501 333	32 183,75	
OISEST/0.0/FIX/3.471	EUR	101 300 000	8 756,67	

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.474	EUR	105 300 000	8 429,80	
OISEST/0.0/FIX/3.476	EUR	171 190 581	78 551,98	
OISEST/0.0/FIX/3.48	EUR	84 423 807	31 216,59	
OISEST/0.0/FIX/3.483	EUR	45 574 887	3 792,57	
OISEST/0.0/FIX/3.487	EUR	79 231 433	7 907,45	
OISEST/0.0/FIX/3.508	EUR	161 783 079	132 284,31	
OISEST/0.0/FIX/3.519	EUR	176 000 000	11 510,30	
OISEST/0.0/FIX/3.519	EUR	108 327 720	25 776,52	
OISEST/0.0/FIX/3.526	EUR	168 665 301	125 539,28	
OISEST/0.0/FIX/3.554	EUR	71 540 530	1 847,15	
OISEST/0.0/FIX/3.554	EUR	23 350 034	602,90	
OISEST/0.0/FIX/3.554	EUR	31 796 897	820,99	
OISEST/0.0/FIX/3.565	EUR	249 414 967	5 853,69	
OISEST/0.0/FIX/3.603	EUR	51 664 567	633,19	
OISEST/0.0/FIX/3.606	EUR	92 246 245	25 071,59	
OISEST/0.0/FIX/3.607	EUR	128 732 768	2 924,87	
OISEST/0.0/FIX/3.62	EUR	179 294 079	1 017,86	
OISEST/0.0/FIX/3.624	EUR	130 000 000	110,36	
OISEST/0.0/FIX/3.629	EUR	61 406 810	-102,62	
OISEST/0.0/FIX/3.629	EUR	41 200 000	-68,85	
OISEST/0.0/FIX/3.629	EUR	86 176 345	-144,02	
OISEST/0.0/FIX/3.637	EUR	10 896 411	-128,49	
OISEST/0.0/FIX/3.65	EUR	207 396 548	108 640,67	
OISEST/0.0/FIX/3.651	EUR	80 470 504	-2,29	
OISEST/0.0/FIX/3.652	EUR	252 156 117	1 098,22	
OISEST/0.0/FIX/3.653	EUR	127 500 000	-465,01	
OISEST/0.0/FIX/3.654	EUR	100 000 000	-188,10	
OISEST/0.0/FIX/3.666	EUR	15 940 643	-28,77	
OISEST/0.0/FIX/3.669	EUR	14 955 101	-35,98	
OISEST/0.0/FIX/3.675	EUR	98 600 000	-231,30	
OISEST/0.0/FIX/3.681	EUR	124 010 000	-4 627,77	
OISEST/0.0/FIX/3.682	EUR	35 266 097	345,66	
OISEST/0.0/FIX/3.687	EUR	17 931 144	-176,94	
OISEST/0.0/FIX/3.69	EUR	34 862 052	-198,98	
OISEST/0.0/FIX/3.692	EUR	93 712 381	493,25	
OISEST/0.0/FIX/3.694	EUR	11 952 581	-65,13	
OISEST/0.0/FIX/3.695	EUR	79 273 982	-978,13	
OISEST/0.0/FIX/3.706	EUR	126 000 000	6 513,60	
OISEST/0.0/FIX/3.717	EUR	49 494 060	-54,48	
OISEST/0.0/FIX/3.718	EUR	14 851 975	-35,25	
OISEST/0.0/FIX/3.724	EUR	110 000 000	5 111,78	
OISEST/0.0/FIX/3.725	EUR	49 200 000	1 721,85	
OISEST/0.0/FIX/3.725	EUR	98 994 382	4 348,75	
OISEST/0.0/FIX/3.726	EUR	196 000 000	6 366,60	

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.727	EUR	50 660 448	-866,42	
OISEST/0.0/FIX/3.733	EUR	205 109 950	-5 448,57	
OISEST/0.0/FIX/3.738	EUR	245 571 299	7 811,32	
OISEST/0.0/FIX/3.743	EUR	185 500 000	14 740,25	
OISEST/0.0/FIX/3.749	EUR	105 500 000	10 458,79	
OISEST/0.0/FIX/3.755	EUR	192 020 277	57 296,75	
OISEST/0.0/FIX/3.773	EUR	98 993 312	4 815,59	
OISEST/0.0/FIX/3.774	EUR	215 000 000	-8 154,74	
OISEST/0.0/FIX/3.783	EUR	127 371 182	18 398,54	
OISEST/0.0/FIX/3.79	EUR	195 958 294	34 941,05	
OISEST/0.0/FIX/3.797	EUR	110 667 136	-22 176,98	
OISEST/0.0/FIX/3.806	EUR	96 988 506	11 085,58	
OISEST/0.0/FIX/3.807	EUR	74 964 706	-49,57	
OISEST/0.0/FIX/3.812	EUR	311 276 140	64 490,95	
OISEST/0.0/FIX/3.82	EUR	29 493 594	469,48	
OISEST/0.0/FIX/3.83	EUR	73 425 659	-4 982,76	
OISEST/0.0/FIX/3.85	EUR	175 032 717	-68 106,67	
OISEST/0.0/FIX/3.853	EUR	157 315 364	-56 196,69	
TOTAL Swaps de taux			9 100 466,99	0,02
TOTAL Autres instruments financiers à terme			9 100 466,99	0,02
TOTAL Instruments financier à terme			9 100 466,99	0,02
Créances			12 226 234,22	0,02
Dettes			-30 280 543,06	-0,06
Comptes financiers			8 496 331 915,32	17,14
Actif net			49 576 663 135,66	100,00

Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D	EUR	246 236,381	101,8781
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z-C	EUR	5 931,972	1 019 638,8128
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI M-C	EUR	428,154	200 095,5117
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R1-C	EUR	134,629	102 189,3745
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2-C	EUR	3 494 414,547	10 046,7257
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P-C	EUR	30 230,556	9 892,9664
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI E-C	EUR	368,563	19 980,0104
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI S-C	EUR	41,020	1 013,5180
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC-C	EUR	33 567,582	235 705,8782
Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI R-C	EUR	7 755,370	10 019,1812

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI BDF-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	536 795,31	EUR	2,18	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	536 795,31	EUR	2,18	EUR

OPCVM AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI

Identifiant d'entité juridique :
969500Z9ZORSF5RPWR83

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 56,37 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.892 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.079 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- **Vote** : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- **Suivi des controverses** : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/09/2022 au 31/08/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	Sub-Sector	Pays	% d'actifs
BFT AUREUS ISR - I2 (C)	Fonds		FRA	2,44 %
AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI I2 (C)	Fonds		FRA	1,83 %
SG MONET PLUS-I2	Fonds		FRA	1,82 %
CCTS FRN 04/26 EU	Emprunts d'Etats		ITA	1,30 %
DAT 23/02/24 BBVI EUR V ESTR OIS +0.06 P	Finance		ESP	1,29 %
DAT 07/02/24 BRED EUR V ESTR OIS +0.24 P	Finance		FRA	1,26 %
TBIP PORTUG 19/07/24	Emprunts d'Etats		PRT	1,00 %
NCP 22/12/23 CREDAGRI EUR V ESTR OIS +0.	Finance		FRA	0,91 %
RCP 08/09/23 UNIITA EUR F 3.555	Finance		ITA	0,79 %
NCP 23/04/24 ING BK EUR V ESTR OIS +0.3	Finance		NLD	0,73 %
NCP 13/12/23 NATEXS EUR V ESTR OIS +0.32	Finance		FRA	0,72 %
NMTN 15/07/24 SGISSUER EUR V	Finance		FRA	0,70 %

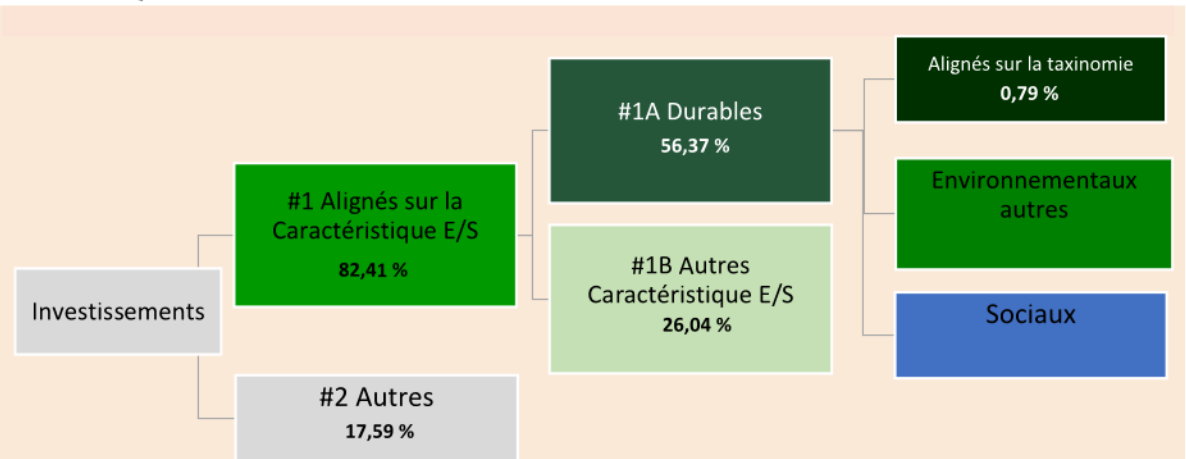
ESTR OIS +0				
NCP 02/08/24 BPCESA EUR V ESTR OIS +0.35	Finance		FRA	0,69 %
NCP 03/04/24 BRED EUR V ESTR OIS +0.28	Finance		FRA	0,68 %
NCP 09/04/24 CFCICU EUR V ESTR OIS +0.29	Finance		FRA	0,67 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
	<i>Finance</i>	63,01 %
	<i>Fonds</i>	6,83 %
	<i>Emprunts d'Etats</i>	4,13 %
	<i>Agences</i>	2,03 %
	<i>Conso cyclique</i>	1,49 %
	<i>Industrie</i>	1,27 %
	<i>Conso non cyclique</i>	1,04 %
	<i>Services de communication</i>	0,70 %
	<i>Technologies de l'info.</i>	0,68 %
	<i>Actifs hypothécaires</i>	0,58 %
	<i>Services publics</i>	0,55 %
	<i>Immobilier</i>	0,10 %
	<i>Liquidités</i>	17,57 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,79 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus

provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui:

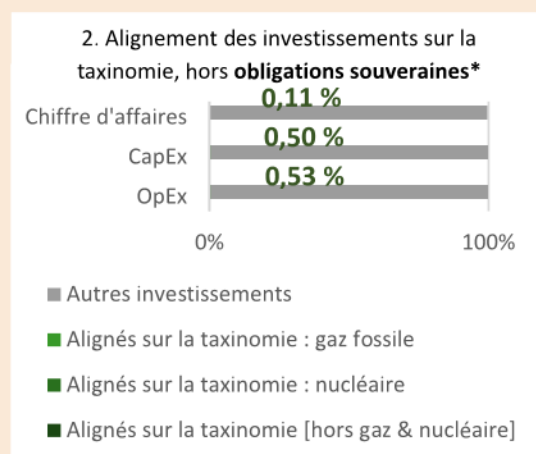
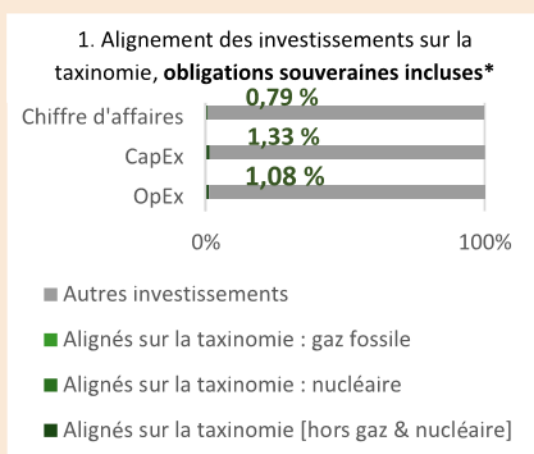
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Au 31/08/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,08 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?***

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus ainsi que le score de température du portefeuille. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

Le fonds bénéficie du label ISR et publie un indicateur de performance sur l'environnement

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, il a pour objectif de rendre plus visible les produits ISR pour les épargnants en France et en Europe. Le Label ISR constitue un repère unique pour les épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, et permet de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Le fonds reporte mensuellement sur quatre indicateurs de performance pour évaluer la qualité ESG du portefeuille, dont un indicateur de performance sur l'environnement, notamment en matière de mesure Carbone du portefeuille. Le fonds s'engage aussi à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence sur 2 des 4 indicateurs.

Le fonds a sélectionné l'indicateur environnement sur lequel il devra obtenir un meilleur résultat que l'indice de référence tout en gardant une couverture de 90% de l'univers d'investissement. Le fonds caractérise cette performance au travers de la production d'un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes (scope 1) et indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication d'un produit (scope 2) de son portefeuille (en tonnes d'équivalents de CO₂), en valeur absolue ou relative (par référence, par exemple, à l'indice de référence ou aux encours).

Des reportings ESG sont publiés chaque mois pour les fonds ouverts ISR. Ils comparent notamment la note ESG du portefeuille à celle de son indice de référence ou univers d'investissement, qui doit obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence / univers de départ. Des commentaires sur les performances ESG des émetteurs en portefeuille viennent compléter ces informations. Amundi répond également chaque année au Code de Transparence Européen. Ce code est conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF (European Sustainable Investment Forum) et permet aux asset managers d'apporter des informations transparentes et précises sur la gestion des fonds ISR à destination de leurs clients.

Indicateurs extra-financiers

Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

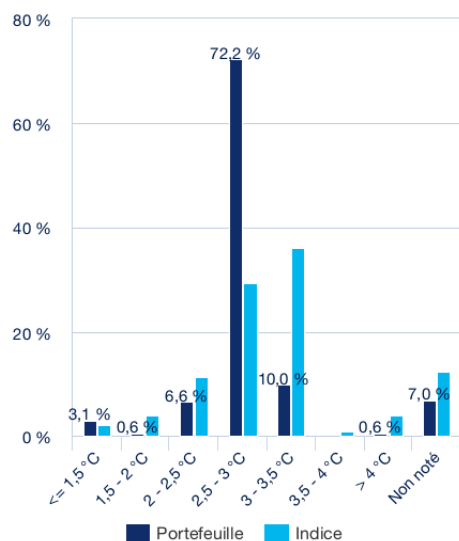
Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies :

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

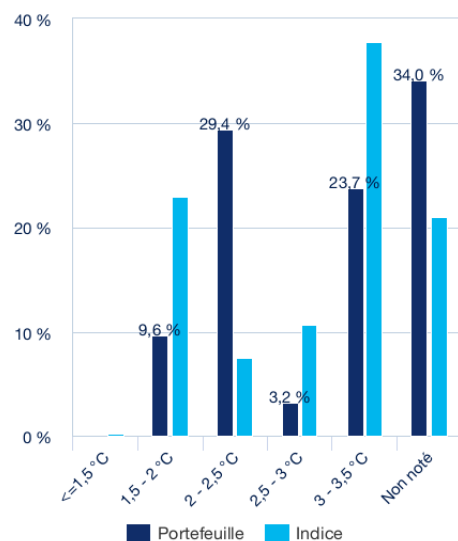
Méthode 1 - Température Iceberg Data Lab (°C)

	Portefeuille	Indice
Température (°C)	2,8	2,9



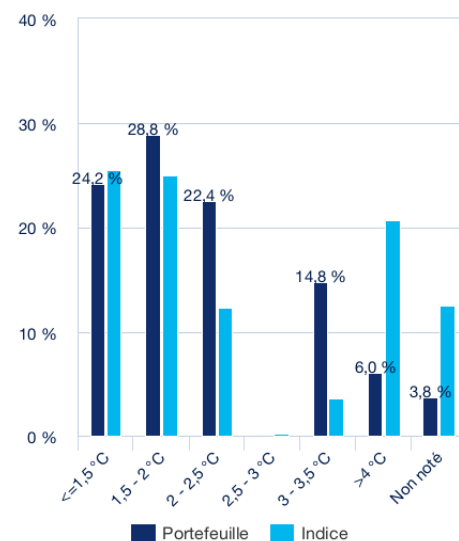
Méthode 2 - Température CDP (°C)

	Portefeuille	Indice
Température (°C)	2,5	2,6



Méthode 3 - Température Trucost (°C)

	Portefeuille	Indice
Trucost temperature c.	1,8	2,2



Politiques d'exclusion

Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

- (i) Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles
- (ii) Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

Cas des ETFs et des fonds indiciels ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
 - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
 - -30% d'intensité carbone (tCO₂e/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
 - Augmentation significatives de la taille de son équipe ESG ;
 - Lancement d'ALTO* Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Indicateurs extra-financiers

La question de l'impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l'empreinte biodiversité est le **MSAppb* par bEUR** (1). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité d'une entité s'obtient en divisant la valeur d'impact (**MSA.ppb***) par la valeur d'entreprise : on obtient le « **MSAppb*/EURb** ». Pour allouer l'impact d'une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d'affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d'outils Commotools (outil d'analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km²** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l'impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km²** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km²) et surface aquatique d'eau douce (~10 millions de km²), à l'issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km²** traduit en parties par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l'état initial jusqu'à aujourd'hui) et dynamiques (produits sur l'année d'exercice), à l'issue de laquelle on obtient le **MSAppb*** - métrique qui intègre ("time integrated") l'impact statique dans l'empreinte de l'année d'analyse en l'amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d'avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité.

	Portfeuille	Indice
Empreinte biodiversité (MSAppb* /Md€)	35	55
Impact sur la biodiversité (MSAppb*)	1 345	-

	Portfeuille	Indice
Notable (entreprises et états)	81,73%	100%
Noté	80,16%	91,62%

(1) MSAppb*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée. Le MSAppb* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSA.ppb*/Md€

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l'UNEP GRID-Arendal(13) et de l'UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n'utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE)

(3) MSA (GLOBIO): le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d'intégrité de la biodiversité locale

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l'artificialisation de 1m2 d'un écosystème naturel vierge

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l'activité économique de l'entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l'utilisation des terres, les pollutions, l'introduction d'espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources

(6) La méthodologie considère qu'il faut 50 ans pour qu'un écosystème revienne à son état d'origine.

Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de controverse	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics

3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'Investissement responsable d'Amundi.

Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1^{ère} matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2^{ème} matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 ^{ère} matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 ^{ème} matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

Notation des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

3.3 Gestion des risques de durabilité

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité. La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com